

DECRET N° 2006-216 DU 12 MAI 2006

Portant nomination à titre de régularisation au grade de Lieutenant de quatre (04) personnels de l'Administration des Douanes et Droits indirects.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n° 88-06 du 26 avril 1988 et n° 98-012 du 25 février 1988 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnels de l'Administration des Douanes et Droits Indirects ci-dessous désignés sont nommés à titre de régularisation au grade de Lieutenant pour compter des dates ci-après :

Pour compter du 1^{er} octobre 1988

- MAHUSSI Tinsou

POUR COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 1989

- **ADICLE Jacques Guillaume ;**
- **ASSANI Kassim Djibril ;**
- **GOUN Yacoubou ;**

Article 2 : Les présentes nominations entraînent une augmentation de leur traitement dans les conditions définies par la loi.

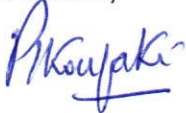
Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et le Ministre délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 mai 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

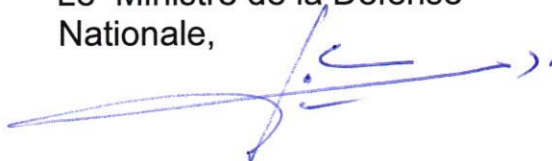

Dr Beni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



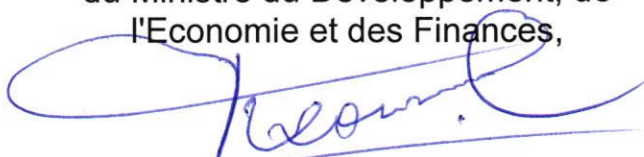
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de la Défense
Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,



Albert Sègbègnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID-